



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **13 OCT. 2025**

ID : 062-216204735-20251006-25_04_12-DE

SLO

DCM 25.04.12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
6 octobre 2025**

**Date de convocation :
3 octobre 2025**

Objet :

Votes pour : 25

Vote contre : 0

Fourniture de bons d'achat aux aînés de la commune

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Aude DERVILLERS a donné procuration à Mme Nathalie LEGRAND ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Laurent DANIEL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, par délibération n° 23.04.05 du 2 octobre 2023, modifiée par délibération n° 24.01.10 du 29 mars 2024, a décidé



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basty

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **13 OCT. 2025**

ID : 062-216204735-20251006-25_04_12-DE

SLO

DCM 25.04.12

d'accorder 2 bons d'achat, d'une valeur de 10 € chacun, à la place du traditionnel colis de fin d'année aux aînés de la commune qui en ont fait le choix.

Il précise que ces bons d'achat nominatifs seront distribués à domicile aux personnes âgées d'au moins 65 ans, et seront valables à compter de leur distribution jusqu'au 28 février 2026. Ils comporteront un numéro de série et pourront être utilisés dans les commerces suivants de la ville d'Isbergues ayant souhaité participer à l'opération :

- Commerces de bouche (boucheries, traiteurs, boulangeries, pâtisseries, ...)
- Commerces de fleurs et de cadeaux ;
- Commerces d'habillement ;
- Commerces d'ameublement ;
- Commerce de presse (hors tabac et alcool) ;
- Commerces d'électro-ménager (+dépannage informatique) ;
- Commerces de libre-service ;
- Commerces de combustibles ;
- Commerces de parapharmacie (+optique et matériel médical) ;
- Commerces de création artisanale ;
- Commerces de beauté et de bien-être (coiffeurs, esthétiques) ;
- Commerces de restauration et restauration rapide (+café) ;
- Commerces funéraires (fleurs + entretien de sépultures) ;
- Commerces d'entretien de véhicule (garage + contrôle technique).

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'accorder les bons d'achat dans les conditions ci-dessus définies ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025 de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
10 oct. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.